

Délibération n°2024-10-095

Date de convocation : 09 octobre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 39	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Fonds de concours 2024-2026 « aménagement de liaisons cyclables » – Commune de Trézilidé

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Locmélar, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

Mme PORTAILLER Christine à M. PERVES Daniel
M. GUEGUEN Philippe à Mme QUERE Patricia
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. MORRY Yvan

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. CADIOU Bruno

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément aux orientations du Projet de territoire Horizon 2040, la CCPL s'est dotée en 2024 d'un schéma des mobilités actives avec pour objectif de favoriser les mobilités à vélo sur le territoire.

A travers ce schéma, a notamment été mis en place un fonds de concours mobilité, au bénéfice des communes, doté de 100 000 € par an relatif aux aménagements des liaisons cyclables sur le territoire communautaire afin de créer des liaisons cyclables intercommunales sécurisées et continues, de déployer un réseau de routes jalonnées, de traiter les franchissements et de garantir la continuité des liaisons cyclables intercommunales en intra-communal.

Les règles applicables à ce fonds de concours sont les suivantes :

- fonds de concours plafonné à 40% maximum du coût d'investissement du projet communal,
- plafond du fonds de concours perçu par la commune à hauteur de 50 000 € sur la période 2024-2026.

Par délibération du 27 septembre 2024, la Commune de Trézilidé sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 € pour le projet de piste cyclable reliant Trézilidé à Plouzévédé afin de faciliter les échanges entre les 2 communes. Travaillée en collaboration avec Plouzévédé, cette piste cyclable prend place le long de la RD 788 avec une séparation matérialisée par une bande enherbée.

Opération	Montant HT	Subventions	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité
Piste cyclable reliant Trézilidé à Plouzévédé	449 757 €	306 655 €	143 402 €	50 000 €

La commune a produit à l'appui de sa demande les éléments de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé.

Il convient de délibérer pour approuver le fonds de concours à verser à la commune de Trézilidé pour un montant de 50 000 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2024-04-032 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024 approuvant le schéma des mobilités actives ;

Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

Vu la délibération n°20240028 en date du 27 septembre 2024 de la commune de Trézilidé sollicitant un fonds de concours de 50 000 euros pour le projet de piste cyclable reliant Trézilidé à Plouzévédé ;

Vu la conférence des maires en date du 17 septembre 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le montant du fonds de concours « aménagement de liaisons cyclables » à hauteur de 50 000 € à verser à la commune de Trézilidé pour le projet de piste cyclable reliant Trézilidé à Plouzévédé.**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 029-242900751-20241016-2024_10_095-DE

- **Dit que ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement des fonds de concours 2024-2026.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 octobre 2024.

Le Secrétaire de séance,
Bruno CADIOU.



Le Président,
Henri BILLON.

